

Lettre d'infos n°11

Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 1^{er} décembre 2022

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.
Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/iен-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE

Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Sommaire

DIRECTEUR

- 1-RAPPEL Circulaire départementale - CDOEASD 2022 : orientation vers les enseignements adaptés du second degré - rentrée 2023
- 2-ELECTIONS - kiosque de vote
- 3-Fiches réflexes laïcité et valeurs de la République

PEDAGOGIE

- 1-Concours La Flamme de l'égalité
- 2-Organisation exposition SDIS 63

1-RAPPEL / Circulaire départementale - CDOEASD 2022 : orientation vers les enseignements adaptés du second degré - rentrée 2023

Comme mentionné dans la lettre d'infos n°4 du 29/09/2022, vous trouverez, en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/EiF4MrNAA8dzDfX> la circulaire départementale 2022 et ses annexes ainsi que les documents constituant le dossier, pour étude et pré-orientation vers les enseignements adaptés du second degré pour la rentrée 2023.

Vous porterez plus particulièrement votre attention sur le calendrier (annexe B) dont le processus démarre dès la classe de CM1 et sur **la date de retour des dossiers à la circonscription fixée au 16 décembre 2022**.

2-ELECTIONS - kiosque de vote

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles, il est demandé à chaque académie de proposer des kiosques de vote permettant à tout électeur d'accéder, s'il le souhaite, au scrutin en ligne.

Ces espaces électoraux doivent être accessibles, entre le 1er et le 8 décembre 2022, durant les horaires de service à tout électeur régulièrement inscrit sur les listes électorales. Ils seront désactivés pendant la fermeture du service ou de l'établissement.

L'électeur peut, en cas de besoin, être accompagné d'un électeur de son choix sous réserve des dispositions fixées au III de l'article 9 du décret du 26 mai 2011 susvisé.

Pour rappel, tout électeur peut par ailleurs accéder au scrutin en ligne à partir de tout poste informatique, tablette ou smartphone personnels ou professionnels non partagés.

Une procédure d'exploitation de sécurité (PES) Kiosques reprenant le cadre législatif et réglementaire de la mise à disposition d'un poste permettant de voter (le kiosque) a été transmise aux académies précisant les règles de mise en œuvre.

Ce cahier des charges, réglementant la sécurisation du matériel informatique mis à la disposition des personnels pendant la période de vote, est très strict et nécessite une intervention technique humaine pour l'installation de chaque kiosque.

Au vu de ces éléments de cadrage, l'académie de Clermont-Ferrand a fait le choix de privilégier la sécurisation des espaces électoraux plutôt que de proposer un déploiement généralisé des kiosques à l'ensemble des établissements scolaires. Pour ce faire, les services du Rectorat se sont rapprochés des collectivités territoriales de rattachement afin que leurs techniciens puissent intervenir sur le matériel et réseau informatiques relevant de leurs compétences.

Les capacités en ressources humaines des collectivités ne permettent pas une intervention physique dans tous les EPLE.

Par conséquent, afin d'offrir un maillage satisfaisant des kiosques de vote sur l'ensemble de l'académie tout en prenant en compte les personnels les plus éloignés de l'outil informatique du fait de leurs activités professionnelles, il a été proposé d'installer des kiosques de vote uniquement dans tous les services déconcentrés (Rectorat, DSDEN), dans les circonscription de l'Education nationale hors DSDEN et dans les EPLE supports des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (têtes de PIAL).

Nous remercions les pilotes de PIAL de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux collègues des DSIs des collectivités et de bien vouloir faciliter leurs interventions dans l'espace muni d'une prise réseau qui aura pu être préalablement identifié pour préserver la confidentialité de la saisie du vote.

Enfin, pour celles et ceux qui souhaiteraient malgré tout offrir un espace électoral dans leur EPLE sans intervention de la collectivité territoriale, vous trouverez en pièce attachée la procédure d'exploitation de sécurité à respecter.

En suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/iYxoNRcpqj9xETp> vous trouverez la mise en place de procédure.

3-Fiches réflexes laïcité et valeurs de la République

En suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/NDiKHotjC2BL6pi> vous trouverez des fiches réflexes sur la transmission et le respect des valeurs de la République en lien avec la loi du 24/08/21 confortant le respect des principes de la République. Elles sont également disponibles en ligne : <https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique>

PEDAGOGIE

1-Concours La Flamme de l'égalité

Dans le cadre du concours « la flamme de l'égalité », vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/fSg4TgC9gYjwayQ> la lettre du président du concours, M. Falaize, inspecteur général, et le dossier pédagogique. L'équipe du concours « La Flamme de l'égalité » a le plaisir de vous informer que **deux outils d'accompagnement** sur la thématique « Travailler en esclavage » sont accessibles sur le site internet :

- **Une lettre du président du concours** qui présente l'intérêt de mener une réflexion sur cette thématique et invite plus largement à réfléchir sur les enjeux de l'enseignement de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage.
[Télécharger la lettre du président](#)
- **Le dossier pédagogique (actualisé) illustré de 28 pages sur le thème annuel, réalisé par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et son comité scientifique.** Ce document est composé de jalons historiques, de ressources documentaires et de pistes pédagogiques, pour s'informer, travailler, s'inspirer... et construire un projet avec vos élèves.
[Télécharger le dossier pédagogique](#)

2-Organisation exposition SDIS 63

Le service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme organise une exposition, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme du 7 au 12 décembre. Dans ce cadre, une journée dédiée à l'accueil de classes de primaires est organisée.

Date : jeudi 8 décembre 2022

Horaires : 10h -11h ; 11h-12h ; 14h-15h ; 15h-16.

- ➔ 1 classe par créneau soit 4 classes sur la journée

Lieu : Hall Cassin du conseil départemental, 24 rue Saint-Esprit 63 000 Clermont-Ferrand

Thème : Découverte des missions des sapeurs-pompiers du SDIS 63 autour d'activités encadrées par des sapeurs-pompiers volontaires.

- ➔ Présentation aux enfants d'un véhicule, du matériel et des tenues
- ➔ Sensibilisation aux accidents domestiques
- ➔ Echange avec les sapeurs-pompiers présents

Si vous souhaitez inscrire votre classe à cette action de découverte ou pour toute autre question relative à cet événement, vous voudrez bien prendre directement contact avec :

Charlène Royet

Service communication et affaires institutionnelles

Tél : 04.73.98.15.32

Mail : c_royet@sdis63.fr